

Si vous ne pouvez assister à l'assemblée générale, vous avez la possibilité de vous faire représenter en nous adressant cette procuration, par courrier, par courriel, en la déposant à l'accueil de la MJC ou en la remettant directement à l'animateur de votre activité

VOTE PAR PROCURATION

**ASSOCIATION ROUEN CITE JEUNES - M.J.C
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 31 mai 2023**

Je soussigné(e)....., membre de l'Association ROUEN CITE JEUNES - MJC, donne pouvoir pour voter en mon nom et place à:

M.....

lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2023 qui se déroulera à la Maison des Jeunes et de la Culture de ROUEN (Place de Hanovre) à partir de 19h00.

A.....le.....2023

RAPPEL:

Article 9 des statuts de l'Association ROUEN CITE JEUNES - MJC

(.....)

Sont électeurs:

1 - les adhérents depuis plus de trois mois au jour de l'élection et se trouvant à jour de leurs cotisations :

âgés de seize ans révolus à la date de l'Assemblée Générale

âgés de moins de 16 ans représentés par leurs parents. Les parents disposent d'une seule voix quel que soit le nombre d'enfants inscrits. Cette voix n'est pas cessible.

(.....)